



Réf. Farde e-Assemblées : 2573137

N° OJ : 9

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/01/2024

Objet : Egalité des chances.- Asbl "Le 8ième jour".- Subside : 1.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes associations et structures publiques ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside pour un montant total de 1.000,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 24/000398), du budget ordinaire de 2024, est octroyé à l'asbl "Le 8ième jour" (472.683.572), sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle.

Annexes :